

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 septembre 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothee, SALLES Frédérique, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, GASQUET André, PAVAGEAU Michel, SUIRE Claudine, SIMONET Dominique, TELINGE Sophie, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BONNIN Isabelle, BLAIN David, VILLEMOT Frédérique, BEAUSOLEIL Martine, ROBERT Philippe, HELIS Philippe, CONTIVAL Nadine.

Absents excusés : Mme DUPIN Karine (pouvoir Mme YOU Agnès), Mme DELAVOIS Marilyn (pouvoir M. HELIS Philippe), M. GABORIAUD Morgan, Mme MAPPA Sabrina,

Mme Isabelle BONNIN est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Isabelle BONNIN, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

En préambule, et en raison de la journée de deuil national, M. le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

Après cette minute de recueillement, M. le Maire remercie l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	N°	Objet
8/07/2019	12/19	Règlement sinistre survenu sur un stand lors du marché nocturne du 28 juin 2019 (Montant 81,48 €).
18/07/2019	13/19	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du parcours de santé le long de la Seugne (subv. 2.325 €, coût total opération 9.300 €)
20/07/2019	14/19	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de verbalisation électronique fourni par LOGITUD Solutions (coût annuel : 633.82 €)
23/07/2019	15/19	Règlement sinistre suite à un accident de travail – bris de lunette (coût 38,20 €).

Examen de l'ordre du jour.

LE CONSEIL

- **APPROUVE** la prise de participation de la SEMIS dans le capital de la société de coordination en cours de constitution, pour un montant de 25 000 € (soit 250 parts sociales), **DEMANDE** à ce que la Commune de PONS assiste aux assemblées générales de la société de coordination, conformément à ses statuts, **NOMME** Mme Sophie TELINGE, Conseillère Municipale déléguée pour la représenter et **AUTORISE** son représentant au conseil d'administration de la SEMIS à voter en faveur de ce projet (unanimité).

- **APPROUVE** les comptes des opérations arrêtés au 31/12/2018 pour la commune de Pons et **DONNE** quitus à la S.E.M.I.S pour les résultats des opérations immobilières visées ci-dessus pour l'année 2018 (Majorité, MM. BEAUSOLEIL, DELAVOIS, ROBERT, HELIS votant contre).

Suite à la démission de Madame Frédérique SALLES de son poste d'Adjointe au Maire, tout en restant conseillère municipale, le conseil :

- **DECIDE à l'unanimité**, de pourvoir le 6ème poste devenu vacant et que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le 6ème et dernier rang des Adjoints au Maire
- **DESIGNE**, après élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 25 votants, 5 blancs et 20 voix pour M. Michel PAVAGEAU, M. Michel PAVAGEAU en qualité de 6ème Adjoint au Maire.
- **RECONDUIT à la majorité**, M. ROBERT votant contre et Mmes M. BEAUSOLEIL, CONTIVAL et HELIS, s'abstenant, la délibération du 2 avril 2019 concernant les indemnités des élus dans les mêmes termes juste en modifiant le tableau nominatif annexé
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder au versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe Photovoltaïque en VOTANT les crédits suivants :

Budget Commune

Dépense – Compte 2763827.876 €

Recette – Compte 2763827.876 €

Budget Annexe Photovoltaïque

Dépense – Compte 1687 27.876 €

Recette – Compte 168727.876 €

et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accepter le remboursement de cette avance par le budget annexe Photovoltaïque en faveur du budget principal. Ce remboursement fera au fur et à mesure de la perception des recettes et du remboursement de la TVA. (*Unanimité*)

- **APPROUVE à l'unanimité**, la décision modificative n°1 sur le Lotissement d'Aquitaine suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6015	Frais notaire	1 833,00	7133-042	Variation en cours de production	1 833,00
7133-042	variation en cours de production-constatation terrains aménagés	1 833,00	774	Subvention exceptionnelle diminution prix de vente	1 833,00
71355-042	Sortie des lots vendus	1 833,00	71355-042	variation terrains aménagés - constatation des lots achevés	1 833,00
TOTAL		5 499,00	TOTAL		5 499,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
3351-040	Travaux en cours - terrain	1 833,00	3351-040	Reprise stock initial -Terrains	1 833,00
3555-040	Terrains aménagés - constatation des lots achevés	1 833,00	3555-040	Terrains aménagés -Sortie des lots vendus	1 833,00
TOTAL		3 666,00	TOTAL		3 666,00

- Des économies ayant été réalisées sur certains programmes, des réaffectations ont été proposées pour réaliser d'autres projets (réfection zone pavée Rue Emile Combes, aménagement points d'apports volontaire pour les poubelles dans les villages, étude structurelle de l'école, réfection des huisseries de la salle des fêtes, étude complète fissures Donjon, étude patrimoniale des monuments historiques), **APPROUVE, à la majorité, M. ROBERT votant contre**, la décision modificative n° 2 au Budget Principal Ville de Pons, suivante :

Opérations d'Ordre de section à section			
Dépense		Recette	
Compte 6811 – 042	254,88 €	Compte 28158 – 040	254,88 €
Compte 28188 – 040	254,88 €	Compte 7811 -042	254,88 €
Opérations Réelles			
Investissement Dépense			
113 – 2313 Schéma directeur			-280,00
130 – 21316 Cimetière St Vivien			-3 075,00
142 – 2184 Mobilier			-5 000,00
145 - 2313 Réparation Mur Rue des cordeliers			-308,00
150 – 2158 Espaces Verts			-450,42
350 - 2313 Restaurant Scolaire			-5 000,00
230 – 2111 Réserves Foncières			-3 000,00
481 – 2313 Citystade			-151,84
500 – 202 Plan Local d'Urbanisme			-5 295,36
530 – 2031 Réhabilitation Habitat Commerce			-30 000,00
700 – 2313 Maison Charrier			-70 000,00
786 – 2158 Police Municipale			-432,00
960 – 2313 Vidéosurveillance			-2 547,25
101 - 21571 Service Technique			+ 4 000,00
111 - 2315 Voirie			+ 10 000,00
116 - 2158 Mobilier urbain			+ 6 000,00
150 -2121 Espaces Verts			+ 3 000,00
310 - 2031 Ecole Elémentaire			+ 5 000,00
360 - 2184 Bât des instituteurs			+ 6 000,00
400 - 2312 Stade			+ 3 940,00
704 - 2313 Salle des Fêtes			+ 31 599,87
765 - 2031 Donjon			+ 11 000,00
780 - 2031 Château			+ 10 000,00
970 - 21534 Eclairage SDEER			+ 35 000,00

- Vu la nouvelle circulaire de la CNAF, concernant les tarifs de la crèche halte garderie : **APPLIQUE** aux familles résidant à Pons, le barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F., **APPLIQUE** une majoration de 20 % au barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. aux familles résidant à l'extérieur de Pons, mais habitant dans le canton de Pons, **APPLIQUE** une majoration de 30 % au barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. aux familles résidant en dehors du canton de Pons, **APPLIQUE** pour le prix de l'heure de garde, le taux horaire défini par le barème de la CNAF, basé notamment sur le montant des ressources plancher, pour :

- ✓ Un enfant placé dans une famille d'accueil ou accueilli en urgence,
- ✓ Les familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher
- ✓ Les personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires

DECIDE d'appliquer une majoration de 10 € pour tout départ après 18 H 30 et pour tout retard de 10 minutes sans avertissement des parents et **PRÉCISE** que pour les non-ressortissants de la C.A.F./M.S.A./S.N.C.F., le tarif horaire est égal au prix de revient de l'année N-1, soit 9,40 € (**Unanimité**).

- Pour la Régie de Recette Donjon / Halte – Jacquaire, **DECIDE à l'unanimité, DE SUPPRIMER** les tarifs des produits qui ne sont plus en vente, **DE MODIFIER** le tarif des Yoyos et **DE FIXER** les tarifs de nouveaux produits.
- **DECIDE à l'unanimité, DE VERSER, pour 2019, jusqu'au 10/05/2019**, à Madame Gilzome Liliane, Trésorière, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur au taux de 100 % et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €/an, **DE VERSER, pour la période du 11/05/2019 au 31/08/2019**, à Mme HAMON Isabelle, Trésorière, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur au taux de 100 %, **DE VERSER, à compter du 1^{er} septembre 2019**, à Monsieur Frédéric ERB, Trésorier, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur au taux de 100 % et de lui accorder également, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** un poste d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} Classe, à temps complet, **DE PRENDRE ACTE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2019.
- **DECIDE à la majorité (M. Philippe ROBERT votant contre), DE MODIFIER** l'article 4 (Filière médico-sociale) de la délibération du 20 juin 2014 en instaurant une Prime d'Encadrement au cadre d'emplois « Puéricultrices Cadres de Santé Supérieur » dont le montant mensuel maximum de référence au 1^{er} mars 2007 s'établit à 167,45 €.

Pour ce point, Monsieur le Maire a quitté la séance et donné la présidence à Mme DUGAS RAVENEAU, il n'a pas pris part au vote.
- Dans le cadre de la réalisation d'une centrale de production de chaleur solaire thermique raccordée au réseau de chaleur de Pons, **DECIDE, à la majorité (M. Philippe ROBERT votant contre), D'APPROUVER** la promesse de bail emphytéotique de droit privé entre la ville de Pons et la société EMASOL, conformément aux termes stipulés dans la promesse de bail annexée à la présente délibération, **D'APPROUVER** la promesse de bail emphytéotique administratif entre la ville de Pons et la société EMASOL, conformément aux termes stipulés dans la promesse de bail annexée à la présente délibération, **DE PRENDRE** en charge les frais de bornage, **D'APPROUVER** le contrat tripartite tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera attaché au Contrat de Délégation de Service Public par voie d'avenant, **D'APPROUVER** l'avenant n° 2, tel qu'annexé à la présente délibération, à la DSP entre Dalkia et la Commune de Pons et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** le dossier d'enquête publique établi par le Syndicat des Eaux et **DE DECIDER** de procéder à l'enquête publique de révision du zonage d'assainissement.
- **DECIDE à l'unanimité, D'ACQUERIR** auprès de M. Mossion Michel, moyennant le prix symbolique d'un euro (1 €) chacune, les parcelles suivantes :
 - AW 56 (46 a 63 ca)
 - AW 58 (3 a 26 ca)
 - AW 101 (4 a 80 ca)
 - AW 235 (5 a 50 ca)

D'ACQUERIR aux consorts Guillet Albert, moyennant le prix symbolique d'un euro (1 €) la parcelle AW 111 (11 a 04 ca), **D'APPROUVER** le principe de l'acquisition des parcelles de terrains AW 96 et AW 81 appartenant au club de ball-trap, **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations auprès du liquidateur judiciaire de l'ancien club de ball trap de Pons, en proposant un prix n'excédant pas 2.500 € pour les 2 parcelles et d'autoriser dans ces conditions l'achat de ces 2 parcelles, **que la Commune prenne à sa charge** les frais de notaire inhérents à ces achats et **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces achats.

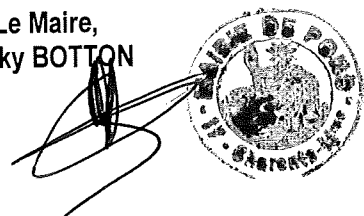
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** le passage de la parcelle AC 603 d'une superficie de 108 m², sise « Les Salants », dans le domaine public, non cadastré, de la Commune et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'intégration de la parcelle au domaine public communal.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE à la majorité, M. Philippe ROBERT votant contre**, sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Saintonge arrêté par délibération de la CDCHS du 10 juillet 2019.
- **ACCEPTÉ à l'unanimité**, la convention de partenariat proposé par le Lycée Emile Combes dans le cadre des formations proposées par le Lycée (CAP Propreté de l'environnement urbain, collecte et recyclage et BAC PRO Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement) afin que les élèves de ces sections puissent réaliser différentes activités au sein de la Commune.
- **VALIDÉ à l'unanimité**, le principe de la mise en place d'un chantier école pour le réaménagement du parking situé en face du Lycée, Rue du Paradis et le programme présenté, **PREND ACTE** qu'une convention sera réalisée dans ce sens avec le Lycée Emile Combes et **PREND ACTE** que les frais engagés (achat de matériaux) seront à la charge de la Commune et pris en compte dans l'élaboration du budget primitif 2020.
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité**, à la demande d'autorisation environnementale formulée par la SAS Distillerie de la Titre, au titre des articles L181-1.2 et L512-1 du Code de l'Environnement, pour la régularisation d'une installation de stockages extérieurs d'alcools de bouche d'origine agricole et la fusion de deux sites contigus situés 4 Rue des Distilleries sur la Commune de Pons, suite à l'enquête publique lancée par la Préfecture.
- **APPROUVE à l'unanimité** le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.
- **APPROUVE à l'unanimité**, la modification des statuts d'Eau 17.
- **APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion de la Ville de Saintes, au Syndicat des Eaux « Eau 17 », pour les compétences eau potable et assainissement collectif.
- **APPROUVE à l'unanimité** le rapport annuel 2018 présenté par Eau 17 concernant le RPQS Assainissement Collectif.

Diverses informations sont données :

- Une saison particulièrement chargée en animations, grâce à la mobilisation de bon nombre d'associations, de bénévoles et de nos commerçants. Merci au service municipal des festivités d'avoir suivi le rythme effréné.
- Fête du patrimoine : Remerciements auprès du Centre Socioculturel Pontois et à tous les intervenants qui ont permis de valoriser notre patrimoine historique bâti et naturel et culturel.
- Réalisation des 1^{ères} étapes des parcours santé et botaniques. Remerciements à M. Christian You qui a réalisé les textes sur le patrimoine botanique et aux entreprises locales qui sont intervenues pour la réalisation de ce projet : LaserOuest et Lou communication
- Le citystade a été implanté, le coût maîtrisé avec l'intervention d'une entreprise locale : R2Jeux.
- Les Tribunes du gymnase ont été installées.
- Les abords de l'école élémentaire, Rue des Jacobins sont terminés, il reste seulement la pose de potelets pour délimiter l'espace piéton, en attente de livraison.
- La remise officielle des clés des « Resto du Cœur », bâtiment 35 Rue de Cognac, a été faite ce jour. Le Président Départemental a souligné que la rénovation totale, réalisée par les agents de la Communes, de tous les corps de métiers, est une très belle réalisation. Remerciements pour l'investissement de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Jacky BOTTON



Affiché le : **2 OCT. 2019**